

ILS SONT UNIS



N° 1024
MAI
2021

Le PG CATM



Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Ne les divisez pas!

Célébration du bicentenaire de la mort de Napoléon

Une grande exposition consacrée à Napoléon doit se tenir à la grande halle de la Villette à Paris entre le 14 avril et le 19 septembre pour « dresser le portrait juste d'un personnage fascinant qui a façonné la France d'aujourd'hui » selon ses organisateurs.

Ce que nous devons à « cette figure majeure de notre histoire » :

- 1799 – le Conseil d'Etat – le Sénat – la liberté de culte.
- 1800 – la Banque de France – le corps préfectoral – les départements, cantons, arrondissements et municipalités – les Archives nationales – le Trésor public.
- 1801 – le Concordat signé avec Pie VII – la retraite des fonctionnaires.
- 1802 – la Légion d'Honneur – les Chambres de commerce – les lycées – les grandes écoles : Saint-Cyr, Ecole Normale, Polytechnique.
- 1803 – le franc Germinal.
- 1804 – la Cour d'Appel – le Code Civil.
- 1806 – les Conseils de Prud'hommes, l'Arc de Triomphe, l'Université.
- 1807 – la Bourse de Paris – Palais Brongniart – la Cour des Comptes – le Code du Commerce – le Cadastre – le Baccalauréat.
- 1810 – le Code pénal – la Cour d'assises – l'Ordre des avocats.
- 1811 – les Pompiers de Paris.
- 1815 – pendant les Cent-jours, l'abolition de la traite des Noirs.

SOMMAIRE MAI 2021

- UNE - Affiche de Renluc
- 2 - Centenaire de la Mort de Napoléon / Mixité et égalité
- 3 - Editorial de Pierre Destarac
- 4/5 - Le traité de Francfort
- 6 - Dans les départements
- 7 - Comment manager nos associations
- 8 - COMCYBER
- 9 - Défense des droits
- 10 - Gustave Roussy
- 11 - Les maisons Athos
- 12 - L'artiste peintre Winston Churchill
- 13 - La recette de cuisine
- 14 - L'aviation à Mérignac
- 15 - Note de lecture / Mots croisés
- 16 - Publicité



Mixité et égalité au ministère des Armées

À quoi ressembleront les armées de demain ? Certains imaginent des combattants cyborgs et des militaires communiquant sans avoir à échanger la moindre parole, d'autres pensent plutôt à une armée cyber équipée d'ordinateurs quantiques. Au-delà des innovations technologiques, il est certain que nos armées demeureront profondément humaines et ce que j'imagine pour ma part, ce sont des armées où il sera tout à fait ordinaire de considérer une femme pour le poste de chef d'état-major d'une armée.

S'il est difficile de prévoir l'avenir de nos armées, il est tout à fait possible et même souhaitable de le permettre : depuis trois ans, j'œuvre au quotidien aux côtés du Président de la République pour que les armées de demain grandissent en harmonie avec la société, à l'écoute des jeunes qui rejoignent nos rangs chaque année, de leurs aspirations et de leur vitalité. Ce que nous bâtissons, ce sont des armées où les valeurs de liberté et d'égalité continueront de triompher, où la mixité sera vue comme une ressource inestimable.

Au XXI^e siècle, l'enjeu est celui de la compétence. À cet égard, nous ne pouvons pas nous priver de la moitié des talents de la population, c'est un enjeu d'efficacité opérationnelle. Nous avons besoin de toutes les volontés et de tous les engagements et plus que jamais, nous avons besoin de diversité pour continuer à avancer et à nous adapter à un champ de bataille dont les règles changent chaque jour.

Dans ces conditions, il était évident que les règles devaient évoluer aussi au sein du ministère des Armées. Il y a deux ans, nous avons lancé le Plan mixité : un ensemble de mesures pour permettre aux femmes, autant qu'aux hommes, d'avoir envie de s'engager dans nos armées, de vouloir rester et d'avoir l'ambition d'évoluer. C'est un combat du quotidien, un combat contre le fléau de l'autocensure, contre les idées reçues et pour une vision positive de la mixité.

La mixité est un équilibre : c'est tout simplement croire que chacun, s'il veut servir, a sa place dans nos armées. Celui ou celle qui croit en la force de l'engagement, peu importe le genre ou le sexe de la personne qui le porte, a cette lucidité, cette grandeur d'âme et ce courage qui font la force nos armées. Chacun sait que sur le terrain, il n'y a plus d'hommes, il n'y a plus de femmes, il n'y a que des soldats qui ne font qu'un, face à l'ennemi.

Notre ambition est simple : permettre à celles qui le souhaitent de réaliser un parcours professionnel à l'identique des hommes, en levant les freins de toute nature qui existent encore aujourd'hui.



Florence Parly

EDITORIAL

de Christian BUFFET

*Vous avez dit
"réconciliation et apaisement
des mémoires..."*



Le 20 janvier dernier, l'historien Benjamin Stora a remis au Président de la République le rapport qu'il lui avait commandé en juillet 2020. Ce rapport a immédiatement soulevé une avalanche de critiques de la part des médias et d'autres historiens, aussi bien en Algérie qu'en France.

En réponse à ces critiques, une déclaration de l'Elysée annonce qu'il n'y aura « ni repentance ni excuses ». Nous aimerions en être sûrs, mais les choses ne semblent pas très bien engagées sur ce plan...

Dans son rapport, monsieur Stora donne la liste des « gestes » que la France pourrait mettre en place en faveur de la réconciliation : « Panthéonisation de Gisèle Halimi, avocate de militants FLN, programmes scolaires qui ne devraient plus traiter de la guerre d'Algérie sans parler de la colonisation, reconnaissance d'assassinats pendant la bataille d'Alger en 1957 (c'est déjà fait pour Ali Boumendjel), construction d'une stèle pour Abdelkader à Amboise etc... » Soit au total 25 propositions qui feront sans aucun doute l'objet de nombreux commentaires.

Il est évident que le sujet est « brûlant » notamment chez nos adhérents anciens combattants en Algérie. Si l'on veut apaiser les mémoires, il faut que « tout soit mis sur la table » comme on dit actuellement. Il n'est jamais bon de taire des vérités et une partie de l'Histoire quand on veut espérer se réconcilier. Il n'est pas juste de parler uniquement des crimes et des tortures commis, notamment par le commandant Aussarres, en 1957, pendant la bataille d'Alger. Il faut aussi parler et se souvenir de toutes les horreurs commises par les deux camps. Il ne faut pas

oublier la façon dont certains de nos soldats et civils furent exécutés après avoir été horriblement torturés et émasculés. Il ne faut pas oublier le massacre d'Oran le 5 juillet 1962 et ses centaines de morts et disparus. Enfin, il y a aussi la terrible tragédie des dizaines de milliers de harkis, désarmés avant d'être abandonnés à leur sort par la France sur ordre du gouvernement et à qui l'armée française avait promis protection, en engageant sa parole et son honneur.

Il ne s'agit pas de faire une comptabilité des actes barbares commis par les deux camps, il s'agit de relater l'Histoire avec honnêteté, de la façon la plus exhaustive possible en faisant le bilan de tout ce que notre Nation a apporté et a construit en Algérie. Le président Hubert Chazeau, au nom de notre fédération, a fait part dans un communiqué « la main tendue » de son intention de « participer aux recherches sur la mémoire, sans rien oublier ».

Nous sommes à un peu moins d'un an de l'anniversaire de la signature des accords d'Evian. Comment la France va-t-elle commémorer cette date ? Quels seront les discours prononcés. Nous espérons qu'il n'y aura, comme annoncé par l'Elysée, ni excuses ni repentance.

En ce qui concerne notre fédération, nous ne reconnaissons pas cette date et nous célébrons depuis 2003, le 5 décembre qui reste et restera pour nous la journée d'hommage aux « Morts pour la France » en Afrique du Nord, même si ce terme est totalement ignoré dans le rapport de monsieur Stora.

A propos de la une

Mai 1945 - Le retour des absents

Une affiche est publiée à la Libération. « Orléans accueille le soldat (PG), l'ouvrier (STO), l'homme d'action (Déporté), ceux que le « boche » a voulu asservir à jamais » écrit le 17 avril 1945 la « République du Centre ». Il avait fallu toutefois que le responsable départemental du MNPGD (Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés) le réaffirme lors du meeting tenu le 21 novembre 1944 : « Nous sommes restés des soldats, nous voulons donc qu'on nous respecte en tant que soldats ».

MISSION «FLASH» SUR LE MONDE ASSOCIATIF COMBATTANT

Vous pouvez trouver ce rapport de l'assemblée nationale sur le site internet de la Fédération

Serge Auffrédou nous a représentés.

<https://www.fncpg-catm.org/nos-missions/defense-des-droits/>

Déclaration revenus 2020

FORMULAIRE 2042 page 2 - A :

Situations pouvant donner droit à une demi-part
supplémentaire, paragraphe 3 :

N'oubliez pas de COCHER

la case **S** (anciens combattants)

ou **W** (veuves d'anciens combattants)

si vous remplissez les conditions décrites,

même si vous n'êtes pas imposable.

LES EFFETS DU TRAITÉ DE FRANCFORT DE 1871

La vie politique française polarisée durant 40 ans
pour récupérer ses provinces perdues



Le traité de Francfort met fin à la guerre franco-prussienne de 1870-1871 enclenchée le 19 juillet 1870 par les maladroits de Napoléon III et de son gouvernement, il fut signé entre la France et l'Allemagne à Francfort le 18 mai 1871. Il est demandé par le gouvernement de la Défense Nationale le 28 Janvier 1871 emmené par Adolphe Thiers, après l'élection législative du 8 Février 1871, malgré les protestations de Léon Gambetta. Il prévoit la capitulation de Paris qui a vécu l'insurrection de la Commune au printemps 1871, qui est alors assiégé par les allemands, et surtout la cession de l'Alsace-Lorraine véritable traumatisme.

Cette guerre franco-allemande de 1870 est un conflit qui opposa du 19 Juillet 1870 au 28 janvier 1871, la France à une coalition d'Etats allemands dirigée par la Prusse. L'une des causes fut le jeu politique des classes dominantes autour du trône d'Espagne (vacant depuis la Révolution de Septembre 1868) et la candidature d'un prince allemand, Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, un cousin catholique du roi Guillaume 1er de Prusse. La fameuse dépêche d'Ems en fut le déclencheur provoquant l'indignation de l'opinion française qui a poussé à la confrontation avec la Prusse. L'Empire français déclare la guerre au royaume de Prusse, le 19 juillet 1870,

mais le conflit a tourné rapidement à l'avantage des Allemands. Les Français sont défaits à plusieurs reprises, leurs armées se réfugiant dans des forteresses (Metz, Sedan). Napoléon III, encerclé à Sedan, a dû capituler le 2 septembre 1870, entraînant la chute du régime et la proclamation de la IIIe République le 4 septembre 1870.

Les négociations ont été menées à Versailles, par Adolphe Thiers, chef du gouvernement, et Jules Favre ministre des affaires étrangères dès le 23 février avec le chancelier impérial Otto Bismarck qui aboutissent le 26 février à la signature des préliminaires. Ce texte est ratifié par l'Assemblée nationale le 1er mars par 546 voix contre 170 et 23 abstentions. Les 35 députés des territoires cédés quittent la séance. Le soir même, l'un d'entre eux, député-maire de Strasbourg, Emile Küss succombe à un malaise cardiaque. Pour Bismarck, qui refuse la consultation des populations, c'est un « juste retour » à l'Allemagne de l'Alsace Haut et Bas Rhin (à l'exception de Belfort, en échange du droit pour les Allemands de défilé à Paris) et d'une partie de la Lorraine (Moselle, Meurthe Vosges) qui ont fait partie du Saint Empire Romain et où vivent 1 597 000 Habitants dans 1 694 communes. Bien que Metz et la Lorraine du nord, terres de culture française n'aient aucun motif d'appartenir à l'Allemagne.

UNE INDEMNITE COLOSSALE

Les termes du traité prévoient une indemnité de guerre colossale de cinq milliards de francs-or à verser en trois ans, Bismarck ayant demandé 6 Milliards au début. En bon bourgeois, Thiers confiera plus tard qu'il est toujours possible de récupérer des provinces perdues mais que les milliards envolés le sont à jamais!. En gage de ce paiement, les Allemands obtiennent l'occupation d'une partie du territoire (6 départements du Nord et Belfort) jusqu'au paiement complet de cette somme. Le Gouvernement Thiers va essayer de le financer deux emprunts l'un émis le 20 Juin 1871 d'un montant de 2,5 milliards à 5%, et l'autre le 15 Juillet 1872 d'une montant de 3 Milliards à 5%. Ce dernier a été souscrit par un million de souscripteurs, dont une cinquantaine de grandes banques du monde entier permirent d'atteindre la somme record de 44 milliards. C'est la première fois qu'un emprunt de cette nature et d'une telle ampleur est émis dans le monde. Le 16 septembre 1873, le dernier soldat allemand quittait Verdun.



En foi de quoi, le 16 juin 1877, à la tribune de la Chambre des députés, Léon Gambetta honora Thiers, son ancien adversaire, du titre de « libérateur du territoire ».

Les événements de la Commune avaient rendu l'Allemagne plus exigeante dans les garanties par elle réclamées pour l'exécution du traité de paix, et l'article 7 du traité de Francfort laissait à l'appréciation du gouvernement allemand le pouvoir de déterminer le moment de l'évacuation des départements de l'Oise, Seine-et-Marne, Seine et des forts de Paris stipulant que cette évacuation aurait lieu « quand le gouvernement allemand jugerait le rétablissement de l'ordre tant en France que dans Paris suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France », l'évacuation devant cependant, dans tous les cas, avoir lieu lors du paiement du troisième demi-milliard de l'indemnité de guerre.

LA LIGNE BLEUE DES VOSGES

La France respecte jusqu'en 1914 l'intégralité des clauses du traité de Francfort. Mais ce traité va polariser la politique française pour les quarante années qui suivent sur les relations entre la France et l'Allemagne, la reconquête des « provinces perdues », va devenir une obsession caractérisée par un revanchisme qui va être l'un des motifs du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Car si la France perd 20% de son potentiel minier et sidérurgique, une lourde peine en pleine Révolution industrielle, cette perte des provinces devient un traumatisme national. Elle influence l'esprit public de la France jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le thème de la revanche contre l'Allemagne, devenue « ennemi héréditaire », s'inscrit comme un élément persistant du débat public. L'attention patriotique se fixe sur « la ligne

bleue des Vosges », expression de Jules Ferry.

« Ce traité de paix était le modèle de ceux qui n'ôtent point tout espoir à la guerre. Il plaçait la France sous une menace latente qui ne lui laissait, au fond, que le choix entre une vassalité perpétuelle à peine déguisée et quelque lutte désespérée » écrira Paul Valéry dans son adresse au maréchal Pétain le 22 janvier 1931. Le folklore alsacien, coiffe des jeunes filles ou flèche de la cathédrale de Strasbourg, prend sa place dans la mythologie nationale. Elle permet du reste à Jules Ferry de justifier la politique coloniale d'une France, enfermée dans « les étroites limites du traité de Francfort », et qui doit récupérer son statut de grande puissance.

POLITIQUE DE GERMANISATION

L'Alsace-Lorraine ne devient un état fédéré à part entière qu'en octobre 1918, juste avant de réintégrer la France. Sur les 1,5 millions d'habitants de l'Alsace-Lorraine, 160 000 choisissent de garder la nationalité française. Dénommés « optants », ils doivent émigrer, car l'Alsace-Lorraine fait l'objet d'une politique de germanisation. Une importante population allemande vient s'installer dans la région : elle représente en 1910 un sixième de la population, dont 40% de la population de Strasbourg. L'allemand, devient obligatoire dans l'état civil (les prénoms français sont refusés), dans la toponymie, dans le nom des enseignes, etc. La vie politique locale se clive entre protestataires, hostiles à l'État allemand, et autonomistes, qui demandent de pouvoir gérer leurs affaires tout en restant dans l'Empire allemand. Les populations n'envoient d'abord que des députés protestataires au Reichstag, en réaction notamment à la politique de germanisation.

Paul Philippart

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Ex Seine-et-Oise : Roissy-en-France



Le samedi 06 mars 2021, le nouvel emblème de la section des adhérents directs (Copernic) de l'association des ACPG-CATM-TOE-OPEX-Veuves et sympathisants de l'Ex-Seine et Oise a été béni par le Père Piotr ANDRZEJEWSKI aumônier de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Respectant les mesures sanitaires, trois générations étaient réunies en l'église St ELOI de Roissy en France.

Lors de son sermon, le prêtre a remercié les fidèles venus assister à cet office et a demandé aux nombreux jeunes présents de se souvenir des femmes et des hommes tombés pour notre Liberté ainsi que pour les enfants innocents victimes de la guerre, et les a incités à parler avec leurs parents et amis sur la signification que représente le moment exceptionnel qu'ils viennent de vivre

Madame l'adjointe au Maire de Roissy en charge des cérémonies a marqué par sa présence la volonté de la commune à être active dans le devoir de mémoire.

📍 Ardèche – Saint-Martin de Valamas



Jean Satin est décédé à l'âge de 85 ans. Jean a été le premier président de la section cantonale qu'il a dirigée ensuite pendant 39 ans. Il était très apprécié par ses camarades, très compétent dans sa fonction, disponible et toujours à l'écoute. Nous n'oublions pas notre ami Jean et son épouse Odette ainsi que tous nos camarades disparus cette année, d'ailleurs à notre Congrès de 2013 à Romans, Pierre Dürr lui avait remis la Médaille de Fidélité de la Fédération.

📍 Saône et Loire – Chalon sur Saône

Décès de notre Amie Marie Pensec, Veuve CATM, Déléguée au sein du Comité National des Veuves de la Fédération, Présidente de la Section de Mercurey en Saône et Loire, Membre du Comité Directeur et Déléguée aux Veuves du département.

Cette Amie, au cours de ses mandats au sein du Comité Fédéral et Départemental s'était beaucoup investie notamment dans l'action sociale.

AU COURS DE CETTE PANDEMIE

COMMENT MANAGER NOS ASSOCIATIONS

Beaucoup s'accordent à dire, y compris des personnalités qualifiées, que nous sommes dans une époque inédite. Tous les domaines de la société sont touchés : administratif, associatif, économique, financier etc... et le poids du confinement alourdit et même entrave le fonctionnement normal des organisations qui les représentent. C'est le cas de professions dont on parle souvent : la restauration, la culture, le tourisme etc.

Malgré tout, la planète poursuit sa course inexorablement et les saisons se déroulent naturellement. Alors, nous devons nous adapter aux circonstances. Le milieu associatif en tant que corps intermédiaire va jouer un rôle important dans cette métamorphose sociale. Dans ce contexte, manager une entreprise quelle qu'elle soit n'est pas chose facile puisque ballotée entre des réglementations contraignantes et la nécessité de survivre. Le monde combattant lui aussi est coincé dans l'étau administratif et l'obligation d'assurer sa triple mission, protectrice des droits, sociale, mémorielle.

Alors certains d'entre nous peuvent s'interroger et avec raison sur le bon fonctionnement de nos associations. En effet, on entend de tous côtés : réunions restreintes (6 personnes maximum), rassemblements extérieurs limités, cérémonies annulées, congrès reportés etc.

Chacun fait de son mieux selon la particularité de son association en fonction de son importance numérique et de ses structures administratives avec personnel salarié ou non. Les contraintes imposées actuellement sont donc vécues différemment par les uns ou les autres. Cependant des principes généraux de fonctionnement peuvent être intégrés par chacune d'entre elles.

Pour cela les autorités gouvernementales ont élaboré dès le premier confinement plusieurs ordonnances en date du 25/03/2020 et un décret d'application du 10/04/2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées. Ces textes précisent les modalités de tenue des réunions qui peuvent se dérouler de manière présentielle ou non. Il faut alors penser aux moyens téléphoniques ou numériques. Néanmoins, rien ne remplace une rencontre physique.

Dans un schéma aussi imprévu, nous devons faire preuve **de bon sens, de souplesse et de régularité**. Ne laissons pas s'installer un vide dans la communication qui pourrait engendrer des suspicions infondées. Il est nécessaire de stabiliser le rythme des réunions même restreintes et avec peu d'activités.

Le bon sens : celui-ci veut que nous soyons toujours attentifs au fonctionnement interne de nos structures associatives. Pour les responsables que nous sommes, nous devons être en relations quotidiennes avec nos collaborateurs(trices) salariés(es) ou non. Le partenariat doit être opérationnel de

manière constante et l'information aux adhérents(es) promulguée aussi souvent que possible.

La souplesse : chaque nouvelle mesure administrative requiert toujours une certaine souplesse dans son application. Ceci facilite les échanges et raffermi la confiance entre les parties concernées. Evitons l'écueil d'être seul dans la décision, même si parfois on manque de bras... Les orientations ne doivent pas être prises en catimini...

La régularité : même en période difficile, la régularité s'impose dans tous les actes de la vie courante. Ceci évite les contestations. L'envoi de convocations pour des réunions même sans participation présentielle doit se réaliser dans les délais prescrits. Il est judicieux de ne traiter que les affaires courantes. Il va de soi de faire parvenir rapidement un compte-rendu de ces réunions restreintes à tous les membres présents ou non. C'est une marque de confiance et de solidarité.

Le domaine financier ne doit pas faire l'objet de « chasse gardée ». Même en réunion restreinte ou à distance le concours d'une commission de contrôle ou d'un commissaire aux comptes selon les cas sont des garde-fous incontestables. Des contrôles fiscaux peuvent être imposés à tout moment avec les conséquences qui en découlent. Ceci pourrait se concrétiser en particulier auprès des associations bénéficiant d'aides financières publiques.

Pour ce qui est des sections locales qui n'ont pas de personnalité morale et juridique puisque rattachées directement à l'association départementale, elles doivent à la fin de chaque exercice intégrer leurs comptes dans ceux de l'association départementale.

En outre, faisons en sorte de maintenir au moins deux délégataires de signature auprès des agences bancaires car l'impossibilité d'assurer cette fonction peut arriver à tout moment.

La période que nous traversons entraîne vers une simplification des choses mais celle-ci ne doit pas écartier la régularité. La légitimité de nos actions est conditionnée par l'observance de mesures conformes. Ainsi nous maintiendrons la confiance de toutes celles et ceux qui restent attachés à notre Fédération nationale combattante.

Armand FORT

LE COMMANDEMENT DE LA CYBERDÉFENSE



Enjeu et priorité stratégique, la cybersécurité est garante de la souveraineté nationale. Avec de nombreux acteurs, le ministère des Armées participe activement à la protection et à la défense des systèmes d'information dans le cyberspace.

Le commandement de la cybersécurité (COMCYBER) est un commandement opérationnel composé de l'ensemble des forces de cybersécurité des armées, directions et services, sur lesquels il exerce une tutelle organique ou fonctionnelle. Placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le COMCYBER est responsable de la manœuvre cyber globale.

Créé en mai 2017 par décret, le COMCYBER a pour missions :

- la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées en sa qualité d'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information ;
- la conduite de la défense des systèmes d'information du ministère des Armées à l'exclusion de ceux de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) ;
- la conception, la planification et la conduite des opérations militaires de cybersécurité, sous l'autorité du sous-chef d'état-major "opérations" ;
- la contribution à l'élaboration de la politique des ressources humaines de cybersécurité ;
- la coordination des contributions des armées et organismes interarmées à la politique nationale et internationale de cybersécurité, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de coopération ;
- la coordination de la définition des besoins techniques spécifiques de cybersécurité ;
- la cohérence du modèle de cybersécurité du ministère et sa coordination générale ;
- le développement et l'animation de la réserve de cybersécurité.

Le COMCYBER exerce un commandement opérationnel sur près de 3.400 cyber-combattants au sein du ministère.

Dans l'exercice de ses missions, le COMCYBER dispose d'un état-major et d'une unité dédiée : le Groupement de la Cybersécurité des Armées (GCA). Le COMCYBER est déployé sur plusieurs emprises à Paris et à Rennes. Le groupement de la cybersécurité des armées (GCA), créé le 1^{er} septembre 2020 constitue pour le COMCYBER le support de sa montée en puissance et le lieu de développement et de décloisonnement des compétences en cybersécurité par la création d'une entité unique accueillant les autres centres techniques.

Lors de son discours du 7 septembre 2020 à Rennes, relatif à la montée en puissance du commandement de la cybersécurité, Madame Florence Parly, Ministre des armées, a confirmé un investissement de plus de 200 millions d'euros entre 2019 et 2025, dans la zone de la Maletière située à Saint-Jacques de la Lande, pour construire le temple de la cybersécurité. Deux autres bâtiments seront ainsi construits pour accueillir les 4500 cyber-combattants qui composeront la cyber-armée d'ici 2025. Un cap a été franchi dans l'organisation des capacités avec la création du groupement de la cybersécurité des armées le 1^{er} septembre 2020, ce groupement permettra d'articuler les compétences de 3 unités différentes, implantées entre Rennes et Paris : le centre d'analyse de lutte informatique défensive, le centre des réserves de la préparation opérationnelle de cybersécurité et enfin le centre d'audits de la sécurité des systèmes d'information. D'ici 2025, le groupement de la cybersécurité des armées sera entièrement regroupé à Rennes et ses effectifs monteront progressivement en puissance pour atteindre 430 personnels contre 300 aujourd'hui. La Ministre a rappelé que la cybersécurité faisait partie intégrante de la stratégie des armées et de la loi de programmation militaire 2019-2025 pour doter les armées des meilleures capacités opérationnelles, 1,6 milliard d'euros y seront consacrés sur la période.

Le but étant de protéger les français des conflits qui guettent, des capacités nouvelles qui se créent.

« Nous investissons massivement pour acquérir les meilleurs moyens de cyber-protection et pour déployer des capacités de surveillance des systèmes les plus sensibles du ministère des Armées » a martelé la Ministre des armées.

Il s'agit de menaces systémiques, de cyber-attaques dangereuses.

Elle a ensuite donné en exemple une attaque réelle qui a visé directement le ministère des Armées.

Nous sommes en juin 2019, au sein de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne, à Toulon. C'est un hôpital de 400 lits qui est aujourd'hui le centre de référence dans le Var pour la prise en charge des traumatisés sévères, notamment des accidents de la route, des chutes ou blessures par armes. Il accueille naturellement des militaires évidemment, mais aussi de nombreux patients civils, comme ce fut le cas au plus fort de la crise sanitaire cette année. Un jour de juin 2019, le réseau de l'hôpital militaire a fait l'objet d'une attaque d'un Rançongiciel : comme le suggère son nom, un logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles et exige une somme d'argent pour débloquent les systèmes visés.

La Ministre a ensuite terminé son discours :

« Simplement car vous avez conscience que construire notre cybersécurité, c'est garantir notre souveraineté. Parce que vous savez que la résilience cyber, c'est la sécurité de notre société. Parce qu'enfin, vous savez que la France de demain, une France libre et belle où notre défense est assurée, c'est une cyber-puissance. »

Source : Ministère des Armées

DEFENSE DES DROITS

Mémoire et Anciens Combattants

Inhumation du général Gudin aux Invalides

Question n° 18658 – J.O. Sénat du 5 novembre 2020

M. Jean-Louis MASSON attire l'attention de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants sur le fait que le corps du général Gudin de la Sablonnière a été retrouvé récemment à Smolensk. Il avait été tué en 1812 au moment même où Napoléon lui avait proposé de le nommer maréchal d'Empire ; son nom figure sur l'Arc de Triomphe. Il lui demande si pour le bicentenaire de la mort de Napoléon en 2021, il serait favorable à ce que le général Gudin soit inhumé aux Invalides.

Réponse : J.O. Sénat du 17 décembre 2020

Une cérémonie en hommage au général Gudin de la Sablonnière aura lieu en 2021. Les modalités d'organisation de celle-ci ne sont pas encore connues.

Date de la Commission tripartite composée de représentants du Gouvernement, du Parlement et du monde combattant associatif

Question n° 18919 – J.O. Sénat du 19 novembre 2020

Mme Nicole BONNEFOY demande à Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants à quelle date exacte elle envisage de réunir la commission tripartite, composée de représentants du Gouvernement, du Parlement et de monde combattant associatif, afin de débattre du problème du retard considérable pris par le point de pension militaire d'invalidité (PMI).

Réponse : J.O. Sénat du 14 janvier 2021

La commission tripartite chargée de débattre de l'évolution du point de pension militaire d'invalidité a été installée le 7 décembre par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Ses résultats sont attendus au printemps 2021.

Revenu minimum pour les Anciens Combattants et conjoints survivants

Question n° 33685 – J.O. Assemblée Nationale du 10 novembre 2020

Mme Cécile MUSCHOTTI attire l'attention de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, sur une requête de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre. Ces dernières revendiquent le plein respect du droit à réparation à

l'égard des anciens combattants et de leurs héritiers, instauré par la loi Lugol du 31 mars 1919. Ces citoyens à part méritent une aide spécifique, pour leur assurer une vie digne et pour leur montrer la reconnaissance de la Nation. Un nombre important d'anciens combattants et de conjoints survivants connaissant des difficultés financières ; or, il n'est pas dans leurs moeurs de demander des aides sociales. De plus, un des rares dispositifs existants (aide spécifique au conjoint survivant instaurée par l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre) a été abandonné en 2014. Ainsi, elle s'interroge sur la possibilité d'intégrer à la loi Lugol un dispositif garantissant un revenu au moins égal au seuil de pauvreté au bénéfice des anciens combattants et aux conjoints survivants.

Réponse : J.O. Assemblée Nationale du 26 janvier 2021

La mise en oeuvre de la politique d'action sociale de l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), refondée en 2016, est orientée vers les plus démunis et isolés de ses ressortissants. Cette action sociale est désormais définie comme une aide individualisée qui s'accompagne d'une mission d'accueil, d'écoute et d'orientation des ressortissants. Cette politique est fondée sur le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une action complémentaire aux aides de droit commun, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) notamment, vers lesquelles les ressortissants sont systématiquement orientés avant toute étude de leur demande. A ce titre plus de 25 000 ressortissants

sont aidés financièrement chaque année. Ces aides viennent en complément, pour ces ressortissants isolés et démunis, des droits à réparation dont les ressortissants bénéficient en tant qu'anciens combattants (retraite du combattant), et sont régulièrement revalorisées grâce à un mécanisme d'indexation, et étendues à de nouveaux bénéficiaires par le gouvernement (« carte 62-64 »). Elles se cumulent également pour les bénéficiaires imposables avec des dispositifs fiscaux, notamment la demi-part fiscale, récemment étendue pour les conjoints survivants. Dès lors, le budget de l'action sociale de l'ONACVG fixé à 25 millions d'euros dans la loi de finances pour 2021, à un niveau maintenu malgré la baisse du nombre de ressortissants, vise à répondre aux besoins ponctuels de ressortissants vulnérables, sans se substituer aux dispositifs de droit commun. Il n'est donc pas envisagé de modifier la politique sociale de l'ONACVG.

Nécropole Notre-Dame-de-Lorette

Question n° 35424 – J.O. Assemblée Nationale du 5 janvier 2021

Mme Jacqueline MAQUET attire l'attention de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sur la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette. Après la Première Guerre mondiale, l'Etat entreprit l'aménagement de vastes nécropoles où chaque visiteur devait pouvoir prendre la mesure du sacrifice consenti. Ablain-Saint-Nazaire sera choisi pour l'aménagement d'une de celles-ci, où seront accueillies les dépouilles en provenance de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de Flandres, de l'Yser et du littoral belge. Lorette est la plus grande nécropole nationale française. Une basilique est située au coeur de cette nécropole. Ce lieu de mémoire est malheureusement très peu accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle lui demande si des travaux d'aménagement sont envisagés.

Réponse : J.O. Assemblée Nationale du 9 février 2021

Le ministère des Armées attache un soin particulier à la conservation, la valorisation et au respect des lieux de mémoire. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le ministère a notamment élaboré des programmations pluriannuelles de restauration et de valorisation de son vaste patrimoine mémoriel. Ainsi la nécropole de Notre Dame de Lorette a fait l'objet d'un grand nombre de rénovations, pour un montant de près de 5 millions d'euros jusqu'à présent. Le dernier chantier, qui vient de s'achever, concerne la restauration des mosaïques de la basilique. En 2020 a débuté la restauration des sept ossuaires dont les travaux devraient s'achever en 2022. L'ensemble des travaux et aménagements à mettre en oeuvre sur le site est inscrit au titre de la programmation pluriannuelle de restauration des nécropoles et carrés militaires pour la période 2020-2025. La nécropole de Notre-Dame de Lorette étant classée monument historique, tous les aménagements à prévoir doivent au préalable recueillir l'accord de l'architecte des bâtiments de France. La question de l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, notamment pour l'accès à la basilique, a déjà fait l'objet de premières réflexions qui n'ont pu aboutir jusqu'à présent car elles conduisaient à dénaturer la façade de la basilique. Dans le cadre de la valorisation de Notre-Dame de Lorette, un comité de pilotage présidé par le préfet du Pas-de-Calais, au sein duquel siègent notamment le ministère des armées et la région Hauts-de-France, a été créé afin d'étudier divers aménagements d'infrastructures et d'accueil du public à réaliser sur le site (signalétique, sanitaires, parkings, etc.). En raison de la crise sanitaire qui ne lui a pas permis de se réunir en 2020, ce comité reprendra ses travaux dès que le contexte le permettra. Une étude a été demandée à l'Office National des anciens combattants et victimes de guerre afin de mettre en place un aménagement provisoire pour faciliter l'accès à la basilique aux personnes à mobilité réduite.

En 2016 nous avons participé à la rénovation de l'unité « la Plaine »
destinée aux enfants de moins de 10 ans atteints du cancer,
En 2021 nous souhaitons continuer avec la rénovation de l'unité « la Montagne » destinée aux jeunes de 13 à 25 ans.

BULLETIN DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION DE L'UNITÉ LA MONTAGNE

Avec le soutien de la Fédération Nationale des combattants
prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

POUSSONS LES MURS POUR LES ADOLESCENTS



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mail :

ASS015

☐ **OUI**, je soutiens le projet « Poussons les murs pour les adolescents ».

Je remplis mes coordonnées et je fais mon chèque bancaire à l'ordre
de Gustave Roussy :

☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 80 € ☐ 100 €

☐ Autre montant : _____ €

Merci de renvoyer votre bulletin de soutien complété avec vos coordonnées et accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de Gustave Roussy à la **FNCPG à l'attention de Philippe Casteloot 7, rue Léo Delibes 75016 PARIS**. Vos coordonnées sont indispensables pour l'édition de votre reçu fiscal.

66 % du montant
de votre don
sont déductibles
de votre Impôt
sur le Revenu
(dans la limite de 20 %
de votre revenu imposable)

PAR EXEMPLE
VOTRE DON
DE
100 €

DÉDUCTION
FISCALE
66 €
COÛT RÉEL
34 €

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Les dons sont essentiels
pour améliorer la qualité de vie
des jeunes patients.



Depuis 2009, Gustave Roussy bénéficie
de l'agrément « Don en confiance » délivré
par le Comité de la Charte. Cet agrément atteste
de la transparence des procédures de collecte
et de la bonne gestion des dons.



© Gustave Roussy

LES MAISONS ATHOS -

Un pas de plus vers l'accompagnement des militaires blessés psychiques.

En ce début d'année 2021, la ministre des Armées, Florence Parly et la ministre déléguée aux armées Geneviève Darrieussecq ont inauguré deux maisons d'accueil, à destination des militaires blessés psychiques. Une avancée majeure, dans le cadre du plan d'action ministériel 2019-2022 relatif au parcours du rétablissement du militaire blessé psychique.



ATHOS sera expérimenté tout au long de l'année 2021, sur deux sites, à Toulon, sur la base vie Ste Anne et à Cambes en Gironde. L'expérimentation placée sous l'égide de l'Armée de Terre et de l'IGESA a sollicité le concours des différentes cellules d'accompagnement aux blessés.

La cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la Marine (CABAM) participe au même titre que ses homologues des autres armées à l'expérimentation du projet ATHOS. Les maisons sont en effet ouvertes aux marins dont plusieurs ont déjà réalisé des journées de découverte. Les premiers séjours ont débuté cette semaine.

Etre identifié et volontaire

La CABAM identifie en lien avec les médecins des hôpitaux d'instruction des armées les marins pouvant intégrer le projet ATHOS. La CABAM leur propose alors d'intégrer l'une des maisons ATHOS sur la base du volontariat.

Principe de fonctionnement

Les maisons ATHOS sont un dispositif mis à disposition des cellules au même titre que les stages de reconstruction par le sport, les immersions en entreprise, etc.

L'objectif du projet ATHOS est de proposer à chaque militaire blessé psychique un accompagnement personnalisé et de proximité. Ils peuvent, s'ils le souhaitent recevoir leurs familles pendant leur séjour.

Le programme de réhabilitation porte sur cinq domaines d'activités :

- La vie relationnelle, affective et familiale ;
- Le bien-être ;
- La place de la personne actrice et citoyenne ;
- L'administration et la gestion de la vie quotidienne et courante ;
- L'emploi et les activités.



Ce projet agit en complémentarité de la reconstruction par le sport du Centre National des Sports de la Défense et de la maison médicalisée des blessés de l'Institution nationale des Invalides.

Dispositif non-médicalisé, les maisons ATHOS proposent à chaque militaire un programme adapté et construit avec lui, pouvant aller de quelques jours à quelques semaines, avec pour objectif une préparation progressive et personnalisée vers la réinsertion socio-professionnelle, dans le civil ou au sein du Ministère des Armées.

Les maisons peuvent accueillir simultanément une quinzaine de blessés chacune, pour une capacité d'accueil globale de 90 blessés, les trois accompagnateurs ayant vocation à suivre une trentaine de blessés chacun.

Ce projet répond à un besoin grandissant d'accompagnement des militaires blessés psychiques, depuis les opérations en Afghanistan et l'intensification croissante des engagements en opérations extérieures, faisant prendre conscience de la nécessité d'accorder une attention plus forte à la réparation de la blessure psychique.

Les maisons ATHOS sont accessibles gratuitement, à tous les militaires blessés psychiques, volontaires des armées et services, en activités ou radiés des contrôles et quelle que soit sa position administrative, sous réserve de se voir proposer ce dispositif par la CABAM.

Pourquoi Athos ? ATHOS fait référence à la solidarité entre pairs, et frères d'arme, caractéristique des mousquetaires. Dans la fiction de Dumas, le volume « Vingt ans après », Athos souffrait d'une détresse psychologique qui n'est pas sans évoquer un SPT (stress post-traumatique). Parmi les trois mousquetaires, Athos représente (pour le jeune d'Artagnan) une figure paternelle, un exemple à suivre. Il porte tout un système de valeurs sociales et morales qui sont les garantes de la stabilité et de l'ordre.

Pourtant cette image de perfection et de justice absolue s'effrite dès que le secret d'Athos est mis à nu. Cette découverte est assez douloureuse pour le jeune Gascon, qui perd alors ses illusions et sa naïveté. C'est grâce à la compréhension de cette dualité que le jeune homme parvient à acquérir une connaissance pointue du monde, synonyme de survie.

Source : Marine nationale

Droits : Ministère des armées



UN PEINTRE DU DIMANCHE QUI S'APPELAIT WINSTON CHURCHILL

Tout le monde connaît Winston Churchill pour son action déterminante au cours de la deuxième guerre mondiale, son goût naturel pour l'humour « anglais ».

Décédé à 90 ans, il avait livré le secret de sa longévité à un journaliste qui lui posait la question : cigares, whisky et jamais de sport.

Une vente aux enchères récente de plusieurs de ses œuvres a mis en lumière la prédilection de l'ancien premier Ministre britannique pour la peinture sur toile.

Churchill, comme son ancêtre Marlborough, a souffert toute sa vie d'accès de dépression. De nature plausiblement cyclothymique, il passait de temps à autre par des phases d'abattement, véritables crises d'anxiété qui le plongeaient dans un état de misère et de découragement. Lui-même était si conscient de ce handicap pathologique qu'il avait donné à ce compagnon des mauvais jours ce nom de black dog – « chien noir », expression remontant au moins à l'auteur du XVIII^e siècle Samuel Johnson. Churchill sait lucidement que l'oisiveté laisse la porte ouverte à des sorties morbides de ce « chien noir ».

Ainsi était le colossal et haut en couleur sir Winston Leonard Spencer-Churchill (1874-1965), plus jeune fils du septième duc de Marlborough et d'une Américaine, né dans le château de Blenheim,

Churchill a découvert, sur le tard, le pouvoir salvateur de l'art sur ses dépressions à répétition à l'âge de quarante ans après sa démission de Premier Lord de l'Amirauté en 1915 à l'issue de l'échec de la campagne des Dardanelles.

En tout, Celui qui aimait fuir les orages politiques et la grisaille londonienne produira 530 œuvres, qui expriment principalement son amour de la nature. Étant chez sa belle-sœur Gwendoline qui faisait de l'aquarelle et l'ayant observée, elle lui proposa d'essayer. Il s'y adonna avant de préférer la peinture à l'huile.

Ami de peintres de renom, il sera guidé et influencé par John Lavery, Walter Sickert qui lui conseilla de se servir de photographies comme aide-mémoire, William Nicholson, et son « mentor artistique » le peintre havrais anglophile Paul Maze, qu'il connut sur le front en 1916, et avec qui il allait peindre les environs de Saint-Georges-Motel.

Le style du nouveau peintre est postimpressionniste, et ses thèmes sont des paysages anglais, mais aussi des scènes du front de Flandres ; par la suite, il peint également la Côte d'Azur.

Invité par son admirateur le duc de Westminster à «Woolsack», son pavillon de chasse de Mimizan (Landes), où il fit installer une baignoire à sa mesure, Churchill y peindra sept tableaux, dont La Lumière et les paysages landais, les pins penchés sur l'eau.



Tower of the Koutoubia Mosque (La tour de la mosquée Koutoubia), La plus célèbre de ses toiles peinte au Maroc a été mise aux enchères le 1^{er} mars dernier chez Christie's à Londres et adjugée à 8 000 000 euros.

L'huile sur toile est considérée «comme le tableau le plus important de Sir Winston Churchill» en raison de son «imbrication dans l'histoire du XX^e siècle», écrit l'historien d'art britannique Barry Phipps.

En 1921 il expose à la galerie Druet 20, rue Royale à Paris, sous le pseudonyme de Charles Morin, et vend six toiles.

La même année, il publie un petit livre, Painting as a Pastime (La peinture comme passe-temps) où il écrit :

« Heureux sont les peintres, car ils ne sont jamais seuls. Lumière et couleur, paix et espoir, leur tiendront compagnie jusqu'à la fin, ou quasiment jusqu'à la fin du jour. »

D'après sa fille Emma Soames, Winston Churchill a produit sa dernière toile à 88 ans.

Catherine Bracquart

LES MONTECAOS



RECETTE

Les Montécaos ou Mantecados sont des biscuits sablés originaires du Sud de l'Espagne (Andalousie), ils ont été créés au XVII^{ème} siècle afin d'utiliser les surplus de céréales et de saindoux (le nom du biscuit provient de l'espagnol manteca qui signifie saindoux).

Des espagnols ayant migré en Afrique du nord dans la région d'Oran ont modifié la recette en remplaçant le saindoux par de l'huile.

La recette est simple et ne comprend que 3 ingrédients principaux de la farine, du sucre et de l'huile.

INGREDIENTS :

- 500 grammes de farine
- 25 cl (ou 250 grammes) d'huile de tournesol ou de colza
- 250 grammes de sucre
- Un demi-sachet de levure chimique
- Un peu de sel
- De la cannelle moulue

1. Dans un saladier bien mélanger la farine avec la levure, le sel et le sucre,
2. Ensuite incorporer l'huile petit à petit en mélangeant bien pour obtenir une boule.
3. Prendre un petit peu de pâte dans la pomme de la main et faire des boules, les placer
4. sur du papier sulfurisé dans un plat, veillez à espacer les boules de pâtes entre elles car à la cuisson elles gagnent en volume.
5. Les passer au four préalablement chauffé à 140 degrés en chaleur tournante pendant 30 minutes.
6. Les biscuits sont cuits quand ils craquèlent, les saupoudrer de cannelle et les déplacer délicatement à l'aide d'une spatule car ils sont très friables. Attendre qu'ils refroidissent et déguster avec un thé à la menthe par exemple.

Philippe Casteloot

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

LE DEBUT DE L'AVIATION A BORDEAUX MERIGNAC

A qui devons-nous l'existence de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ?



A l'évocation de son nom, certains d'entre vous vont réagir...une rue à Mérignac porte son nom, une autre à Villenave d'Ornon mais aussi à Bordeaux.

Oui, c'est Marcel Issartier ! Mais que sait-on de lui ?

Il est né le 08 mars 1888 à Sonchamp (Seine et Oise), près de Rambouillet. Après la naissance de leur troisième enfant la famille Issartier s'installe à Cours-de-Monségur, et Marcel va passer son adolescence sur les terres de son grand-oncle, dit Henri, sénateur de la Gironde et maire de Monségur.

Le 07 octobre 1909, il est incorporé et est affecté au secrétariat de l'état-major du 18^e corps d'Armée à Bordeaux – En Juin 1911, l'armée accorde au soldat Issartier une permission de 20 jours pour suivre une formation de pilote au sein de l'école du constructeur Deperdussin à Reims, sur l'aérodrome Courcy Béthény.

Il obtient son brevet d'aviateur qui est enregistré à la date du 01 Juillet 1911, il fait alors l'acquisition d'un premier avion, un monoplane Deperdussin, équipé d'un moteur Anzani 60 ch, appareil qui deviendra un des plus performants de l'époque.

A l'aube de l'été, **1911** Marcel Issartier s'installe sur la commune de Villenave d'Ornon, aidé par la municipalité qui lui accorde « cent francs, pour aider ce jeune aviateur » (**100 frcs = 15,24 €**), il y construit un hangar dont l'inauguration a lieu le 10 août 1911.

Le 27 août 1911, il effectue le vol Sarcignan (Villenave d'Ornon)-Monségur pour la fête traditionnelle de la Saint-Louis, prouvant ainsi sa capacité à se déplacer aisément. En atterrissant dans le champ de ses parents, il fait retenir l'avion par ses copains, à l'aide d'une corde, évitant ainsi qu'il ne tombe dans le Dropt, rivière en bordure du champ – Il avait parcouru 90 kms en 45 minutes, démontrant les performances de son Deperdussin.

Le 24 septembre 1911, il est démobilisé et se met à la recherche d'un nouveau terrain. Peu de temps après ses parents achètent 104 hectares, à Mérignac, au lieu-dit-Lartigue, à proximité du terrain de Beaudésert. Deux hangars y sont construits pour ses deux nouveaux appareils (un monoplace et un biplace), tandis que deux axes d'atterrissages sont aménagés, l'un d'une longueur de 1 200 m et l'autre de 1 500 m. Cette nouvelle localisation géographique offre de nombreux avantages pour les conditions de vol comparées à celles de Sarcignan où le vent était rapidement changeant.

Le 10 avril 1912 a lieu l'inauguration du nouveau terrain : site de Lartigue à Mérignac (à l'origine de l'emplacement actuel de l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac) en présence de la presse sportive et ...du curé de Mérignac.

Au mois de Mai 1912, a lieu la Grande Semaine de l'Aviation Bordelaise, et Marcel Issartier propose d'utiliser son terrain, en un mois la commission donne un avis favorable. De nombreux aménagements sont réalisés avec l'aide de l'armée pour préparer ce grand moment.

Le 26 mai 1912 commence le meeting qui se veut une grande fête populaire : les voitures, les charrettes, les tramways partant de Mérignac sont bondés de voyageurs. On arrive en train jusqu'à Bordeaux. Les conditions météorologiques sont idéales. Les champions des meetings aériens, les aviateurs Maurice Prévost,

Rolland Garros, Ruchonnet, (pour ne citer qu'eux) et bien sûr Maurice Issartier exécutent les vols et emmènent des personnes à bord de leur avion.

La manifestation aura été un succès, durant ces trois jours (26, 27, 28 mai), elle a rassemblé environ 50 000 spectateurs.

D'autres meetings auront lieu dans le Sud-Ouest : Marmande, Biarritz, Sainte-Foy-la-Grande, Chasseneuil, Mussidan.

1913 : Au cours de l'été 1913, Marcel Issartier fait l'acquisition d'un hydro plane (hydravion), un triplace Deperdussin équipé d'un moteur Anzani 10 cylindres 100 ch pour lequel il fait construire un hangar situé sur les quais des Queyries, au creux du méandre sur la rive droite des bords de la Garonne – Au mois d'août 1913, il est le premier à utiliser la Garonne comme plan d'eau pour son hydro plane. Il prend une telle aisance aux commandes qu'il décide d'inviter des personnes qui voudraient faire une ascension en hydro plane.

Le 20 septembre 1913, pour fêter la venue du Président de la République Raymond Poincaré, il fait un vol le long de la Garonne pour venir le saluer au-dessus de la place des Quinconces avant « d'amerrir » sur le fleuve.

Le dimanche 9 novembre 1913, il emmène à son bord son Altesse Royale Monseigneur le duc de Montpensier, Ferdinand d'Orléans (1884 – 1924), en visite à Bordeaux. La demi-heure de vol ravit le prince qui le félicite.

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac est à tel point connu qu'il devient, en avril 1914, un point d'escale pour le rallye aérien de Monaco, où les pilotes viennent se poser pour se reposer, se restaurer et ainsi découvrir les installations. Marcel Issartier continue sa promotion pour le pilotage au travers de vols essentiellement réalisés sur hydro plane.

1914 - En août 1914, la France entre en guerre – Marcel Issartier est mobilisé, il est incorporé comme conducteur au 18^e escadron du train des équipages automobiles au 57^e régiment d'infanterie basé à Libourne. Il ne tarde pas ensuite à partir vers le centre d'aviation militaire d'Avord, son brevet de pilote civil est validé par les autorités militaires. Pilote expérimenté, il fait la réception des avions, autrement dit il devient pilote d'essai.

Le 23 novembre 1914, aux abords du camp d'Avord, accident dramatique, alors qu'il effectue un vol classique, en sortant d'un nuage, il s'apprête à atterrir, voit des soldats en manœuvres juste au-dessous, remet les gaz pour les éviter, mais bien trop tard, il ne peut redresser son aéronef qui pique droit sur le sol, emportant la vie de son pilote, âgé de 26 ans.

Marcel Issartier laisse derrière lui et avant tout l'aérodrome de Beau-Désert devenu l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Nota : La passionnante biographie de M. Issartier, élaborée à partir d'une véritable enquête, figure dans : « Les éditions de l'Entre-deux-Mers » collection Mémoire Contemporaine (ouvrage de Marie-Claude JEAN et Dominique BARRAUD)

Jean Riguet

1^{er} Vice-président des ACPG-CATM de la Gironde



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 231

HORIZONTALEMENT

- 1 - A l'origine de l'introduction des doryphores en France
- 2 - Il est question de supprimer cet établissement - Manifeste son opposition - Pronom personnel
- 3 - Sa méconnaissance entraîne des déboires
- 4 - Usité au Japon et ailleurs - Docteur pour les cinéphiles
- 5 - Aussi pour eux mais dans le domaine ferroviaire - Sa connaissance permet de découvrir bien des origines
- 6 - Edmond connaissait bien cet endroit - Accompagne le ménestrel
- 7 - Pronom personnel - Noir et Maquis - Téméraire
- 8 - Suivies par la maréchaussée
- 9 - Petit, maigre, désavantagé, désagréable
- 10 - A aimé le sujet - Très claire

VERTICALEMENT

- A - Elle tombe à la moindre erreur
- B - Fait partie des multivalves - substance gazeuse d'un jaune verdâtre à odeur forte
- C - Plante potagère - Il est tombé
- D - Possède un circuit fort réputé - Au-dessus du lot
- E - Fait partie de la panoplie d'un chantier - En sourdine
- F - Toujours pas d'accord - Atome dénaturé
- G - Usa de la mamelle - A côté de la Troade
- H - Inattentif
- I - Nettoyées des grains
- J - Jeu de cartes - En verlan marque un rapport de lieu

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 230

HORIZONTALEMENT

- 1 - ROUGONMACQ
- 2 - UART - NEVEU
- 3 - NANA
- 4 - IABIQUE - ER
- 5 - URUS
- 6 - ST - AI - SUEE
- 7 - TAR - AGA - IR
- 8 - ERIN - LALO
- 9 - ITE - NOTION
- 10 - NECROPOLES

VERTICALEMENT

- A - RUBINSTEIN
- B - OA - TARTE
- C - URUBU - RIEC
- D - GT - IRA
- E - AQUIA - NO
- F - NN - US - OP
- G - MENE - SALTO
- H - AVA - NU - AIL
- I - CENE - EIOLE
- J - QUARTERONS

NOTE DE LECTURE



Le huitième soir

Arnaud de la Grange

«Je suis ici parce que j'ai lu Loti et que la France m'ennuie. Je me rêvais pèlerin d'Angkor et me voilà planté dans une grande mare de boue. Embarqué dans une sale histoire en un coin où l'on se tue avec une inépuisable énergie.»

Dans l'enfer de la bataille de Dien Bien Phu, en ce crépuscule de l'Indochine, un jeune homme se retourne sur sa vie. Parce que le temps lui est compté, il se penche sur ses rêves et ses amours enfuis.

Au-delà de la guerre, son histoire est celle de l'Homme face à l'épreuve, quand elle fait sortir la vérité d'un être. Elle raconte la résilience après un accident, la souffrance d'un fils devant une mère qui se meurt, la quête de sens au milieu de l'absurde. Derrière la dramaturgie de ce combat dantesque, ces pages chantent aussi la sensualité et la poésie du monde. Elles sont un hymne à la fraternité humaine et à la vie, par-dessus tout.

Prix littéraire de l'armée de terre Erwan-Bergot 2019

Prix Roger-Nimier 2019

Collection Blanche - Gallimard

Parution : 14-03-2019 - 15 €

Le PG CATM

70^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
MAI 2021 - N° 1024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre

«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : Serge AUFFREDOU
Rédactrice en chef : Paulette CHOVELON
Administration-Rédaction

7 rue Léo Delibes, 75116 PARIS
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :
Le numéro : 1,82 € - Un an (11 nos) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET
Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Gennes
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

LA GUERRE D'ALGÉRIE



CETTE PIÈCE DORÉE À
L'OR FIN 24 CARATS

0€*
au lieu de **24,50€**

jusqu'au
11/06/2021

- Ø 41 mm - 31g
- Cupronickel doré à l'Or fin 24 carats
- Livrée sous capsule
- Revers : Carte de l'Algérie

**+ UN
CADEAU
OFFERT**

Avers

Cette magnifique pièce dorée à l'Or fin 24 carats
marque le souvenir des actions militaires.

OFFRE DÉCOUVERTE limitée au 11/06/2021 CETTE PIÈCE OFFERTE

À retourner sous enveloppe affranchie au : Club Français de la Monnaie - 6 rue Anatole de la Forge - 75858 Paris Cedex 17

tresordupatrimoine.fr

☐ **Oui**, envoyez-moi la pièce **GRATUITE**, dorée à l'Or fin 24 carats,
"Opérations pierres précieuses 1959-1960" et son cadeau (limite :
1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 6,50€ par :

- ☐ Chèque à l'ordre du Club Français de la Monnaie
☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° _____

Date de validité _____ Cryptogramme au dos de ma Carte _____ (indispensable)

Livraison sous 2 semaines. Offre valable pour la France métropolitaine
et Monaco jusqu'au 11 juin 2021.

Envoyez-moi sans obligation d'achat, selon la lettre jointe à ma pièce,
les autres pièces de la collection "Combattants du XX^e Siècle dorés".

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site Internet. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes, si vous ne le souhaitez pas, il suffit de cocher la case de nous contacter en nous indiquant vos coordonnées. Cette nouvelle offre personnelle majeure. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site Internet tresordupatrimoine.fr. Tous les cartons d'envoi belligères nos colis sont redevables, et donc à mettre dans votre pochette "papiers et cartons".

1570610 1117K/P1197

M^{me}/M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Date de naissance J J / M M / A A

Informez-moi de vos offres internet:

E-mail _____ @

Date J J / M M / A A

Merci de ne rien signer ou scotcher à votre bon de commande.

Signature
obligatoire

Club Français
de la Monnaie

Tél. service clientèle : 0822 05 05 22 (0,07 TTC/min + prix de l'appel)
RCS Paris B 333 479 287. Offre réservée aux personnes majeures. * (+ 6,50€ de frais de traitement).

322/2110